

RÉFORME DE LA LICENCE

Les premiers
résultats



À nouvelle année, nouveau défi !

Si 2018 a donné lieu à la concertation, au vote de la réforme, puis à sa mise en œuvre, je souhaite que 2019 nous permette collectivement d'aller vers un pic de licenciés jamais égalé, et pour ceci, j'ai besoin de chacune et de chacun d'entre vous.

Les premiers signes sont encourageants, il faut néanmoins les consolider et faire de cette réforme un succès. Licencié 100% de vos adhérents, c'est respecter nos statuts et le code du sport.

En effet, les résultats sont disparates en fonction des régions et je remercie chaque ligue et chaque comité départemental d'accompagner l'ensemble de nos clubs pour que cette année soit exceptionnelle !

Afin de partager ce succès avec vous, j'ai souhaité faire un point chaque 15 du mois en vous adressant une newsletter !

Excellente année 2019, sous le signe du 100 % licences !

Gilles Sezionale
Président de la FFN

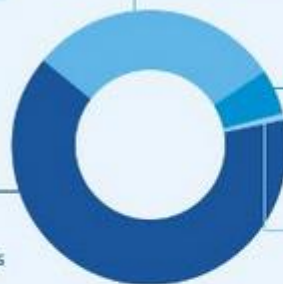
1

Des licences adaptées
qui répondent aux attentes
des pratiquants



NATATION
POUR TOUS
64,7 %
171 310 licences

COMPÉTITION
29,4 %
77 936 licences



ENCADREMENTS
5,2 %
13 812 licences

AUTRES
0,6 %
1 753 licences

2

+ 15 610

Le nombre de licences
supplémentaires au 15 janvier
lorsque l'on compare
de date à date !



3

Un fort taux de licenciés
au 15 janvier 2019

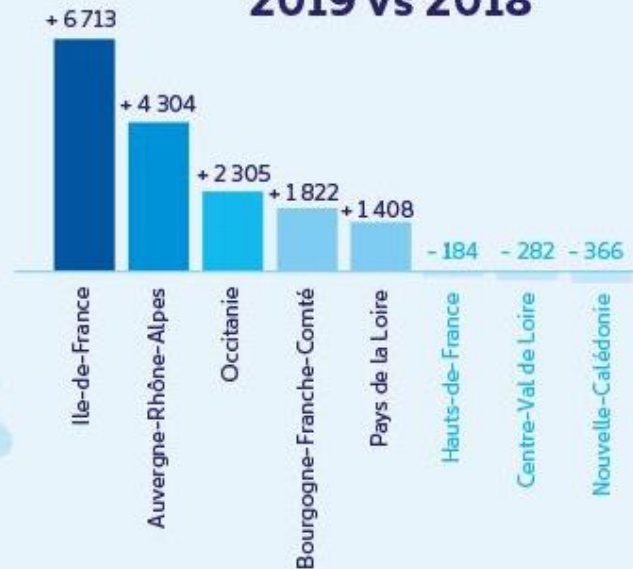


60,8 %
DE L'OBJECTIF
ATTEINT
264 811 licenciés

4

Des régions
en tête
de course

2019 vs 2018



Et d'autres
encore un peu
en retard...

5

TOP 20

Les clubs ayant
le plus de licenciés*



CLUB	LICENCIÉS	CLUB	LICENCIÉS
1/ NAUTIC CLUB ALP'38	1 922	11/ CN CALÉDONIENS	1 220
2/ SN VERSAILLES	1 800	12/ ES MASSY NATATION	1 206
3/ RSC MONTREUIL	1 693	13/ CN CHALON-SUR-SAONE	1 195
4/ RACING CLUB DE FRANCE	1 535	14/ CN CANNES	1 185
5/ CMO VÉNISSIEUX	1 435	15/ VGA ST-MAUR	1 172
6/ ND VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS	1 358	16/ C PAUL-BERT RENNES	1 161
7/ LYON NATATION METROPOLE	1 338	17/ EMS BRON	1 139
8/ CSM CLAMART	1 332	18/ DAUPHINS TOULOUSE OEC	1 124
9/ ALLIANCE DIJON NATATION	1 320	19/ RILLIEUX NATATION	1 106
10/ CERGY PONTOISE NATATION	1 275	20/ TRITON CLUB BELLEVILLE	1 098

Au 15/01/2019

6

10 €

À compter du 15 janvier et avec l'ouverture de la plateforme eau libre, tous les clubs peuvent désormais licencier leurs pratiquants eau libre **avec une licence eau libre promotionnelle à 10 € !** Retrouver tous les avantages pour les licenciés sur le flyer suivant !



7

Licencier tous ses adhérents, c'est le meilleur moyen de respecter nos statuts et d'éviter une requalification en activité commerciale de vos activités de loisirs, de bien-être et de forme



Même si l'association affiliée répond bel et bien à un objet d'intérêt général et que sa gestion est désintéressée, rien ne garantit l'absence de lucrativité des opérations de l'association s'agissant des activités aquatiques de loisirs, de bien-être ou de forme qu'elle propose, dès lors que celles-ci concurrencent le secteur commercial. En effet, l'utilité sociale et donc la non-lucrativité d'une association sera seulement démontrée si elle exerce son activité selon des modalités de gestion similaires ou différentes de celles des entreprises commerciales. Pour ce faire, au-delà du prix qui se doit d'être nettement inférieur aux entreprises du secteur lucratif afin de faciliter l'accès du public

au service concerné, la délivrance d'une licence à chacun de vos adhérents caractérise un critère prépondérant de non-lucrativité pour l'administration fiscale lors de son appréciation du caractère commercial de l'activité de votre association, via la méthode du faisceau d'indices des quatre « P » (Produit, Public, Prix, . Publicité).

Ainsi, outre le fait que l'affiliation à la Fédération oblige, aux termes du code du sport, votre association à licencier l'ensemble de ses adhérents, la délivrance de la licence à tous vos membres est une garantie supplémentaire offerte à l'administration fiscale de votre non-lucrativité.



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS



SUIVEZ NOUS SUR



ffnatation.fr